

EXTRAIT de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 décembre 2018 à 21 h 00, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant, Jean Caron
Madame Isabelle Chouinard, conseillère
Monsieur Réjean Pelletier, conseiller
Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller
Madame Céline Langlais, conseillère
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Sont aussi présents : Me Louise St-Pierre, greffière
Madame Gina Dionne, trésorière
Monsieur Jean Langelier, directeur général
Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs
Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie
Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE MUNICIPAL POUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE EN 2019.

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable adoptée en 2011 par le gouvernement du Québec visant une réduction de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec de même qu'une réduction des pertes d'eau par fuites;

CONSIDÉRANT que ladite Stratégie implique la participation des organismes municipaux à l'égard de diverses mesures;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de promouvoir et de mettre à la disposition de ses citoyens diverses solutions d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT également qu'en vertu du 3^e alinéa de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut établir tout programme d'aide dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à ladite Loi;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-554 de ce conseil adoptant un programme d'aide municipal pour l'économie d'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à renouveler ledit programme d'aide en 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

Extrait certifié conforme
ce 18 décembre 2018

La greffière,

Résolution numéro 2018-12-503
(suite)

- d'autoriser le renouvellement du programme d'aide municipal pour l'économie d'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- d'autoriser le versement d'une somme totale de 1 500 \$ dans ledit programme;
- d'autoriser que dans le cadre du volet 1 *Produits d'économie d'eau*, le Service des travaux publics vende, à tout propriétaire ou locataire d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation ainsi qu'à tout organisme à but non lucratif propriétaire ou locataire d'un immeuble sur le territoire de Saint-Pascal, les produits énumérés dans la liste apparaissant ci-après à 50 % du coût d'achat (plus les taxes applicables) :

Modèle	Description	Coût d'achat	Prix de vente
<i>Produits résidentiels</i>			
KIT A De base	Pomme de douche fixe 1,5 gpm (N2915CH), aérateurs de salle de bain (N3104-PC), tank bank (N3137), pastilles de détection de fuites (N3140), sac débitmètre (S2065)	10,35 \$	5,18 \$
KIT téléphone (base)	Pomme de douche téléphone 1,5 gpm (N2945CH), aérateurs de salle de bain (N3104-PC, tank bank (N3137), pastilles de détection de fuites (N3140) sac débitmètre (S2065)	17,99 \$	9,00 \$

- que dans le cadre du volet 2 *Toilette à faible débit*, le Service de trésorerie rembourse à tout propriétaire ou locataire d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation ainsi qu'à tout organisme à but non lucratif propriétaire ou locataire d'un immeuble situé sur le territoire de Saint-Pascal, sur présentation d'une preuve d'achat, les montants suivants :
 - 50 \$ dans le cas de l'achat d'une toilette de 6 litres et moins;
 - 75 \$ dans le cas de l'achat d'une toilette de 4,8 litres et moins;

L'achat ainsi que la demande de remboursement doivent être réalisés dans la période visée par le programme.

Signé

Jean Caron, maire suppléant

Signé

Me Louise St-Pierre, greffière

Extrait certifié conforme
ce 18 décembre 2018

La greffière,

Me Louise St-Pierre, avocate, OMA